

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 19 décembre 2019**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nourati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019**

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLÉ - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCÉL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TRA 007-7845/19/CM**

**■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la participation financière pour le financement des études préparatoires à la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur**  
**MET 19/13692/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La concertation relative au projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur s'est terminée en octobre dernier.

L'enjeu principal et immédiat pour la Métropole, porte sur la réalisation de la gare souterraine de Saint Charles, qui permet la désaturation du complexe ferroviaire de l'agglomération et le développement du TER. Une enquête publique est désormais en phase prochaine, pour une déclaration d'utilité publique en 2023 au plus tard. Le projet comprend par ailleurs la gare nouvelle de Nice Aéroport, des investissements de capacité sur le réseau classique à Marseille, dans le Var et dans les Alpes Maritimes. Les investissements dits en « Ligne Nouvelle » relèveront d'étapes ultérieures. Ils ne font pas partie de la déclaration d'utilité publique préparée à partir de maintenant.

La congestion ferroviaire, qui résulte du « cul-de-sac » historique de la gare Saint Charles, empêche aujourd'hui d'introduire les trains supplémentaires qui permettraient de développer la part trop faible du ferroviaire dans les déplacements à l'échelle métropolitaine et régionale. L'ampleur des problèmes structurels du réseau ferré, avec une gare Saint-Charles en cul de sac dans un centre urbain dense, conduit, comme ailleurs, à une solution dite en « diamétralisation ».

La solution identifiée et confirmée comme la plus pertinente depuis le débat public de 2005 est raccorder en souterrain les voies en amont de la gare Saint-Charles sur l'ex ligne PLM avec les voies de l'est, en direction d'Aubagne, Toulon et Nice.

La mission interministérielle de préfiguration de la Métropole Aix-Marseille-Provence avait fait de la gare souterraine l'élément « fondateur » du développement ferroviaire de la Métropole et de la mise en place d'un véritable RER métropolitain.

Cet objectif de réalisation de la gare souterraine a été inscrit dans le projet de loi d'orientation sur les Mobilités et son exposé des motifs, en cours d'examen au Parlement. A la suite de la récente concertation, une décision ministérielle est attendue pour confirmer le lancement de la préparation de l'enquête publique.

La convention de partenariat sur le lancement des études préalables à l'enquête d'utilité publique du projet de LGV PACA, devenu depuis LNPCA a été signée en 2010 par tous les partenaires.

Un avenant 1 a été passé en décembre 2017 afin de mettre à jour le contenu des études et réévaluer le montant pour 16 millions.

Un avenant 2 a été adopté en 2018 afin notamment de tenir compte des propositions du Conseil d'Orientation des Infrastructures au gouvernement de janvier 2018, qui inscrivaient la désaturation des nœuds de Marseille et Nice dans les priorités nationales et rééchelonnaient le projet LN PCA selon un séquençement en quatre phases. La future déclaration d'utilité publique ne comprendra que les deux premières phases, avec les nœuds de Nice et Marseille. Cela comprend la gare souterraine. L'avenant 2 a également actualisé ce nouveau périmètre et l'objet des études financées. Il n'a pas modifié les montants financiers engagés.

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019**

Un avenant 3 est soumis au Bureau de la Métropole afin de compléter les financements nécessaires pour la préparation et l'obtention de la déclaration d'utilité publique.

Il convient donc de revaloriser et d'affecter l'opération d'investissement relative au financement des études préparatoires à la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur pour un montant de un million d'euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Contrat de Plan État-Région (CPER) de 2015-2020 signé entre la Région et l'État le 29 mai 2015, modifié le 18 novembre 2016, suite avenants n°2 et 3 ;
- La convention spécifique d'application du CPER entre l'Etat, La Région et la Métropole ;
- La convention de partenariat sur le programme et financement des études préalables à l'enquête d'utilité publique de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur et ses avenants ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 17 décembre 2019.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Le caractère stratégique de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur et de la gare souterraine Saint-Charles pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole pour l'exercice 2020, la revalorisation et l'affectation au Budget Principal de l'opération d'investissement n°2008115100 Ligne Grande Vitesse financement des études préparatoires d'un montant de un million d'euros TTC portant le montant total de l'opération à 6 352 000 euros TTC.

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019**

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : Opération n° 2008115100 AP n°141034BP - Sous-Politique B320 - Nature 2041723 – Fonction 852.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Mandaté antérieur : 4 300 425 euros

Année 2019 : 348 300 euros

Année 2020 : 410 000 euros

Année 2021 : 500 000 euros

Année 2022 : 793 025 euros

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM